

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2002**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à 20 H 30, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. HERBET Christiane, DERCOURT Denis, CAHON Claude OBRY Eric, HUYON Jean-Luc, BOHEC Hervé, DERAMBURE Nathalie, CARON Freddy, VINCENT Patricia, VORBECK Jean-Paul, FELLER Marie-Françoise, DUFETELLE Benoît, BUTTIN René.

M. BALUT André a donné procuration à M. HUYON Jean-Luc, formant la majorité des membres en exercice.

M. CARON Freddy a été élu Secrétaire de séance.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY – Délibération n° 2 – 6/2002

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Canton de Conty doit modifier une partie de ses statuts si elle veut pouvoir développer ses compétences.

Ainsi, dans la compétence **développement économique**, il sera ajouté au texte existant : « *Etudier, créer et gérer toute nouvelle zone d'activité économique ou toute extension d'une zone existante. Etudier, créer et louer les ateliers-relais, Constituer des réserves foncières pour assurer, le cas échéant, le développement économique du territoire, Etudier la création d'un village vacances* ».

Logement : « *Mettre en œuvre une politique d'urbanisme et du logement global en menant un contrat local de réhabilitation des logements privés, Constituer un parc de logements locatifs à caractère social dans le cadre d'opérations d'acquisition réhabilitation, Etudier la création de logements locatifs avec les bailleurs sociaux* ».

Equipement sportif : « *Etudier la création d'une salle à vocation sportive dans le canton* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Conty.

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU DOSSIER DE ZONAGE ET ETUDE DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SELLE

Délimitation du Plan de Zonage Assainissement

Suite à l'enquête réalisée auprès des habitants du Hameau de Buyon, Monsieur CARON de la Communauté de Communes du Canton de Conty se rendra chez les habitants afin de répondre aux questions posées en ce qui concerne l'assainissement (individuel ou collectif).

Statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle (S.I.A.V.S.) – Délibération n° 3 – 6/2002

Le Maire donne lecture du nouveau projet de statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle (S.I.A.V.S.). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **NE PAS APPROUVER** ces statuts, et souhaite que le Syndicat intègre la station d'épuration et prenne en charge l'actif et le passif de la commune, comme cela était prévu lors d'un précédent projet.

DECLASSEMENT DU LOGEMENT DE L'ECOLE – Délibération n° 4 – 6/2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de solliciter, auprès de l'Inspection d'Académie, le déclassement de ce « logement de fonction instituteur ».

CONVENTION AVEC LE CLUB DE TENNIS – Délibération n° 5 – 6/2002

Après lecture de la Convention modifiée entre le Club de Tennis et la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette Convention.

ANNULATION DE TITRES ANTERIEURS – Délibération n° 6 – 6/2002

Suite à la demande présentée par la commune de LOUVRECHY, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les titres 517 de 143 € et 518 de 7.77 €.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA SOMME – Délibération n° 7 – 6/2002

Le Maire donne lecture de la lettre de la Préfecture, en date du 23 avril 2002, suite à l'avis réservé émis par le Conseil Municipal en ce qui concerne l'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à ce Syndicat Mixte, la commune étant adhérente d'un Syndicat regroupant toutes les communes.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après ouverture des plis, pour la construction de la mairie/bibliothèque, les offres seront examinées par l'Architecte. Une nouvelle réunion de la Commission d'Appel d'Offres aura lieu le mercredi 10 juillet.

QUESTIONS DIVERSES

Indemnités de Fonction des Elus - Délibération n° 1 – 6/2002

CONSIDERANT que la loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, revalorise les indemnités de fonction maximales susceptibles d'être perçues par les adjoints, et que ces indemnités sont désormais déterminées conformément au barème spécifique fixé par l'article L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 81 de la Loi précitée), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'appliquer ces nouveaux taux à compter du **1^{er} mai 2002**
- de ne pas attribuer d'indemnités de fonction aux Conseillers Municipaux,
- de ne pas s'opposer à l'attribution automatique au maire des indemnités de fonction au taux maximal revalorisé par l'article L. 2123.23-1 nouveau du C.G.C.T. (Loi du 5 avril 2000).

Marché du Vendredi

Le Maire donne lecture d'un courrier du 24 juin de «La Ferme du Moulin »qui vend des volailles au marché du vendredi et qui souhaite bénéficier désormais de la gratuité pour son emplacement situé sur le parking du café. Renseignements seront pris auprès des textes législatifs.

Chats errants

Des habitants du village se sont plaints quant à la prolifération et à la divagation des chats. Monsieur Freddy CARON s'est engagé à rencontrer le propriétaire de ces nombreux chats afin de trouver une solution à ce problème.

14 juillet

Cette année, entre le barbecue et le feu d'artifice, une retraite aux flambeaux, sera organisée à 22 heures 00 (départ du Hameau de Buyon).

Concours Mondial d'Attelage

Une réunion entre la Commission d'Animations, les Présidents d'Associations et les familles accueillant les Tchèques, aura lieu le 11 juillet, afin de faire le point sur cette manifestation.

Lettre d'un habitant du Hameau de Buyon

Il est donné lecture de la lettre d'un habitant du Hameau de Buyon qui se plaint des nuisances provoquées par les camions de son voisin. D'autres habitants du Hameau s'étant déjà manifestés à ce sujet, un courrier sera adressé à ce transporteur, l'invitant à se rapprocher de la Communauté de Communes du Canton de Conty (qui pourrait l'aider à se délocaliser dans le cadre des Ateliers-Relais).

Courrier du Cabinet d'Avocats LECLERCQ-CARON

Le Maire donne lecture du mémoire en défense déposé devant la cour Administrative d'Appel de DOUAI par la S.C.P. LECLERCQ-CARON dans l'affaire opposant la commune à l'A.D.I.C.C.C.P.B. (Association de Défenses des Intérêts Collectifs des Contribuables et Consommateurs de Plachy-Buyon)

Etude sur l'installation éventuelle du gaz dans notre commune

Suite à la demande de Monsieur HUYON, un contact a été pris avec la Fédération d'Electricité qui nous a informés que c'était le statut-quo actuellement pour ce projet, dans l'attente de décisions législatives.

Monsieur HUYON rappelle que des réunions d'habitants, par secteur, devaient être organisées. Une première réunion aura lieu au Hameau de Buyon ; les habitants seront invités en temps utile.

Monsieur CARON fait remarquer que la vitesse est toujours excessive, dans la rue du Pont. Un courrier sera adressé à la Gendarmerie, afin que des contrôles de vitesse soient réalisés. De plus, la Commission Voirie se réunira afin de mettre en place, à titre d'essai, des chicanes pour alterner le stationnement.

Afin de ralentir la circulation dans la rue des Clabaudois un contact sera pris avec les nouveaux responsables de la D.D.E. et la Gendarmerie

Monsieur OBRY signale que le poste de transformation du Val de Selle n'a toujours pas été remis en état. Un courrier sera envoyé à E.D.F. pour confirmation de notre demande.

Remplacement des Canalisations d'Eau Potable rue des Clabaudois

Ces travaux, entièrement pris en charge par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Sud pourront bientôt être réalisés.

Terrain de Boules de la Clé des Champs

Madame VINCENT demande quand ce terrain sera opérationnel. Il lui est répondu qu'il manque la dernière couche de sable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 30.
